

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

### **Absentes ayant donné pouvoir** :

Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON  
Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **29. Ajout du tarif « Concert des professeurs de l'école de musique » – Billetterie de saison culturelle**

### ***Madame CHABIRAND rapporte :***

L'école de musique OrigaMi propose, dans le cadre de ses activités de diffusion, l'organisation d'un concert créé par les professeurs de musique.

L'entrée pour cet événement est payante pour le public, y compris pour les élèves de l'école des musiques et leur famille.

Ce concert est le seul événement payant proposé par l'école des musiques et demande une logistique importante. Ainsi, dans un souci d'optimisation d'outils et de moyens, et afin de centraliser les billetteries culturelles, il est proposé d'intégrer ce tarif à ceux pratiqués pour la saison culturelle.

#### **A. Grille tarifaire**

La grille tarifaire d'accès pour le concert des professeurs de l'école des musiques demeure inchangée et se décline en trois catégories :

Tarif pour les + 26 ans et au-delà	9 €
Tarif pour les - 26 ans	3 €
Tarif pour les élèves de l'école des musiques	3 €

#### **B. Modalités**

Les recettes correspondant à cette grille tarifaire seront imputées sur le compte 316.SC.7062, de la régie de recettes du service culturel, sur la billetterie de saison culturelle.

Ces recettes seront perçues au même titre que celles correspondant à la billetterie de saison culturelle.

En l'absence de nouvelle délibération, cette tarification sera reconduite chaque année.

#### ***DECISION***

Sur proposition de la commission Culture, Sports, Coopération Internationale et Patrimoine Bâti et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **INTEGRE** à compter de la saison 2024-2025 le tarif du concert des professeurs à la régie de recette de la saison culturelle ainsi qu'à sa grille tarifaire.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire

**Le Directeur général adjoint**

**François BONNEAU**



**La secrétaire de séance**

**Linda PAYET**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024

Et par publication le : 10 AVR. 2024

